

# Les acteurs de l'intégration

Les contacts présentés ci-après ne sont pas exhaustifs.

## Les interlocuteurs nationaux

### Agence Nationale de l'Accueil des Etrangers et des Migrations (ANAEM)

Agence chargée de l'accueil des étrangers s'installant durablement. Créée par la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, elle regroupe les moyens de l'Office des Migrations Internationales (OMI) et du Service Social d'Aide aux Emigrants (SSAE). Le décret 2005-381 du 20 avril 2005 précise son organisation et ses missions. Elle se charge aussi bien de la gestion administrative des migrations, que de l'accueil des nouveaux arrivants et du suivi social des populations étrangères. Contact : 44 rue Bargue - 75732 Paris Cedex 15 - Tél. 01 53 69 53 70 - Fax 01 53 69 53 69 - Site : [www.anaem.social.fr](http://www.anaem.social.fr)

### Agence Nationale de Cohésion Sociale et d'Égalité des Chances (l'ACSE)

Cet établissement public national à caractère administratif reprend la mission du FASILD intégralement (sauf le volet accueil qui est attribué à l'ANAEM) et partiellement celles de la DIV. Ses missions sont définies dans la "loi pour l'égalité des chances" du 31 mars 2006. Elle contribue à des actions en faveur des personnes rencontrant des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle. Elle met en oeuvre, sur le territoire national, des actions visant à l'intégration des populations immigrées et issues de l'immigration résidant en France. Elle concourt à la lutte contre les discriminations. Elle contribue également à la lutte contre l'illettrisme et à la mise en oeuvre du service civil volontaire. Elle participe aux opérations en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Contact : 209 rue de Bercy - 75585 Paris cedex 12 - Tél. 01 40 02 77 01/02 - Site : [www.l'acse.gouv.fr](http://www.l'acse.gouv.fr)

### Association Service Social Familial Migrants (ASSFAM)

Association qui mène une action sociale spécialisée en direction des migrants de toutes origines et de leurs familles. Elle favorise la prévention des problèmes liés au phénomène de l'immigration; favorise l'insertion sociale et professionnelle des personnes immigrées ou d'origine étrangère en particulier des familles, des femmes et des jeunes; participe à l'action contre les phénomènes de discrimination ou d'exclusion sociale en lien avec des problèmes d'ordre interculturel; et contribue à l'information et à la formation des acteurs de l'intégration, institutionnels ou associatifs. Contact : 5 rue Saulnier - 75009 Paris - Tél. 01 48 00 90 70 - Fax 01 45 23 38 07

### Centre de ressources Ville Ecole Intégration (VEI)

Service spécialisé du Centre National de Documentation Pédagogique (CNDP), qui a pour mission d'informer tous les acteurs de l'éducation (au sens large) et de l'action sociale. Il couvre trois domaines : l'intégration; l'éducation; la formation. Contact : 91 rue Gabriel-Péri - 92120 Montrouge - Tél. 01 46 12 87 84 - Fax 01 46 12 87 90 - Site : [www.cndp.fr/vei](http://www.cndp.fr/vei)

### Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration (CNHI)

Institution culturelle créée en janvier 2005 et consacrée à l'histoire et aux cultures de l'immigration en France. Le musée ouvrira en 2007. Ce centre est situé à Paris, mais renforce et valorise les projets locaux et régionaux que mènent des partenaires actifs (représentants de la société civile, associations, collectivités locales, élus, universités, entreprises, grandes institutions de la culture et de la communication, éducation nationale, secteur social) sur leur territoire. Contact : 4 rue René - Villermé - 75011 Paris - Tél. 01 40 09 69 19 - Fax 01 43 48 25 17 - Site : [www.histoire-immigration.fr](http://www.histoire-immigration.fr)

### Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH)

Commission indépendante, dont la compétence s'étend à l'ensemble des questions nationales relevant des Droits de l'Homme. Elle a une fonction de vigilance et de propositions. Elle donne ses avis sur saisine du Premier Ministre, des membres du Gouvernement ou par auto-saisine. Ses études sont publiques. Contact : 35 rue Saint-Dominique - 75007 Paris - Tél. 01 42 75 77 13 - Fax 01 42 75 77 14 - Site : [www.commission-droits-homme.fr](http://www.commission-droits-homme.fr)

### Conseil National des Villes et du Développement Social Urbain (CNV)

Instance de concertation et de proposition, composée de personnalités, porteuses d'une "expertise concrète" en matière de politique de la ville. Il concourt à l'élaboration de la politique nationale des villes et du développement social urbain par ses propositions d'orientation et de mise en oeuvre. Il émet des avis sur saisine du gouvernement ou de sa propre initiative sur tout sujet de la politique de la ville. Contact : 55 rue Saint Dominique - 75007 - Paris Tél. 01 40 56 61 35 - Fax 01 40 56 61 41 - Site : [www.ville.gouv.fr/infos/cnv](http://www.ville.gouv.fr/infos/cnv)

### Direction de la Population et des Migrations (DPM)

Sous la tutelle du Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, elle est à la disposition du ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Elle doit faire face à plusieurs enjeux majeurs : maîtriser les flux migratoires ; favoriser l'intégration des populations immigrées ; assurer la protection sociale des demandeurs d'asile ; mettre en oeuvre la politique de lutte contre les discriminations ; concevoir et gérer les modalités d'acquisition de la nationalité française. Contact : 11 place des 5-Martyrs du Lycée Buffon - 75014 Paris - Tél. 01 40 56 60 00 - Fax 01 40 56 50 42

### Forum Réfugiés

Association créée en 1982 oeuvrant pour l'accueil des réfugiés et la défense du droit d'asile. Elle accompagne notamment (juridiquement et socialement) le plus complètement possible les demandeurs d'asile. Elle reçoit le concours de partenaires publics et privés et travaille avec de nombreuses associations, notamment dans le cadre de la Coordination Française pour le Droit d'Asile et de l'Association Nationale d'Assistance aux Frontières pour les Etrangers. Contact : BP 1054, 69612 Villeurbanne -Tél. 04 78 03 74 45 - Fax 04.78.03.28.74 - Site : [www.forumrefugies.org](http://www.forumrefugies.org)

- **France Terre d'Asile (FTDA)**  
 Association créée en 1968 pour soutenir les demandeurs d'asile, les réfugiés et les exilés politiques en France.  
 Contacts : siège administratif - 25 rue Ganneron 75018 Paris - Tél. 01 53 04 39 99 - Fax 01 53 04 02 40  
 Demandeurs d'asile : 4 rue Doudeauville 75018 Paris - Service  
 Réfugiés : 2 rue Jules Cloquet 75018 Paris - Tél. 01 53 06 64 20 - Site: [www.france-terre-asile.org](http://www.france-terre-asile.org)
- **Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés (GISTI)**  
 Le GISTI est une association spécialiste du droit des étrangers. Pour mettre son savoir à la disposition de ceux qui en ont besoin, il tient des permanences juridiques gratuites, édite des publications et organise des formations.  
 Contact : 3 villa Marcès - 75011 Paris - Site : [www.gisti.org](http://www.gisti.org)  
 Tel: 01 43 14 60 66 (lundi au vendredi entre 15h et 18h) unique numéro (souvent saturé) pour des conseils juridiques gratuits.
- **Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE)**  
 Officiellement installée en juin 2005, cette autorité administrative indépendante, créée en décembre 2004 est chargée de combattre toutes les discriminations. Le décret 2005-215 du 14 mars 2005, précise ses missions : traiter les réclamations individuelles dont elle est directement saisie par les victimes ou décide de se saisir, dans le respect des prérogatives de la justice ; promouvoir l'égalité (enquêtes, études, recommandations, reconnaissance de bonnes pratiques).  
 Contact : 11/15, rue Saint-Georges - 75009 Paris - Tél. 08 1000 5000 - Site : [www.halde.fr](http://www.halde.fr)
- **Haut Conseil à l'Intégration (HCI)**  
 Instance de réflexion et de propositions composée de personnalités indépendantes qui, à la demande du Premier Ministre ou du comité interministériel, donne son avis sur l'ensemble des questions relatives à l'intégration des résidents étrangers ou d'origine étrangère.  
 Contact : 35 rue Saint Dominique - 75007 Paris - Tél. 01 42 75 85 70 - Fax 01 42 75 82 06 - Site : [www.hci.gouv.fr](http://www.hci.gouv.fr)
- **Institut National d'Etudes Démographiques (INED)**  
 Il a été fondé en 1945. C'est un établissement public de recherche placé sous la double tutelle du Ministère de la Recherche et du Ministère en charge des questions de population.  
 Contact : 133 boulevard Davout - 75020 Paris - Tél. 01 56 06 20 00 - Fax 01 56 06 21 99 - Site: [www.ined.fr](http://www.ined.fr)
- **Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme (LICRA)**  
 Elle lutte par ses actions contre l'intolérance, la xénophobie et l'exclusion. Elle lutte également contre la cybercriminalité, la discrimination au travail, les préoccupations de la jeunesse issue des milieux défavorisés. Des sections au sein de nombreux départements français existent.  
 Contact : 42 rue du Louvre - 75001 PARIS - Tél. 01 45 08 08 08 - Fax 01 45 08 18 18 - Site : [www.licra.org](http://www.licra.org)
- **Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP)**  
 Le MRAP a été fondé en 1949 et inscrit son combat dans la lutte pour les droits de l'homme au-delà des sensibilités politiques, philosophiques ou confessionnelles des membres qui le composent. Il s'appuie sur ses comités locaux.  
 Contact : 43 boulevard Magenta - 75010 Paris - Tél. 01 53 38 99 99 - Fax 01 40 40 90 98 - Site [www.mrap.asso.fr](http://www.mrap.asso.fr)
- **Observatoire Statistique de l'Immigration et de l'Intégration (OSII)**  
 C'est une émanation du Haut Conseil à l'Intégration, installé depuis juillet 2004. Il met à disposition des données statistiques sur l'immigration, élabore des outils pour améliorer la connaissance, les processus d'intégration et produit un rapport annuel sur le sujet. Il s'appuie sur les structures productrices de données dans ce domaine.  
 Contact : 18 place des cinq martyrs du lycée Buffon - 75015 Paris - Tél. 01 40 56 60 81
- **Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA)**  
 Etablissement public, chargé d'exercer "la protection juridique et administrative des réfugiés et apatrides" et d'assurer "en liaison avec les divers départements ministériels intéressés, l'exécution des conventions" (Convention de Genève...). Il accorde ou rejette les demandes de reconnaissance du statut de réfugié ; ses décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission des Recours des Réfugiés (CRR). Ce CRR a compétence pour "statuer sur les recours formulés par les étrangers et les apatrides auxquels l'Office aurait refusé de reconnaître la qualité de réfugié".  
 Contact : 201, rue Carnot - 94136 Fontenay-sous-bois - Tél. 01 58 68 10 10 - Site : [www.ofpra.gouv.fr](http://www.ofpra.gouv.fr)
- **Le Réseau Ressources pour l'Égalité des Chances et l'Intégration (RÉCI)**  
 Il regroupe différentes structures intervenant dans le domaine de l'immigration, de l'intégration et/ou de la lutte contre les discriminations liées à l'origine. Il a notamment pour but la multiplication et la diffusion de connaissances et de ressources sur ces thèmes.  
 Contacts : Délégué ORIV: 03 88 14 35 89 /Délégué adjoint EPI: 03 22 91 92 38  
[www.reseau-reci.org](http://www.reseau-reci.org)
- **Service Social d'Aide aux Emigrants (SSAE)**  
 La loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 a précisé que, "à la date d'expiration ou de dénonciation de la convention conclue entre l'Etat et l'association SSAE, les missions [de service social auprès des étrangers] confiées par l'Etat à cette association seront transférées à l'Agence Nationale des Etrangers et des Migrations". Pour autant, le SSAE a décidé de poursuivre son action, notamment sa mission sociale et humanitaire d'aide et de protection des migrants, particulièrement les plus fragiles : femmes et enfants, ou demandeurs d'asile.  
 Contact : 15-17 rue Albert - 75013 Paris - Tél : 01 53 61 53 00 - Site : [www.ssaе.net](http://www.ssaе.net)
- **SONACOTRA**  
 Créée en 1956 elle est depuis 1993 une société d'économie mixte. Son objet est la construction, l'aménagement et la gestion de logements à caractère social. Elle accueille les travailleurs isolés.  
 Contact : 42 rue Cambronne - 75740 Paris Cedex 15 - Tél. 01 40 61 42 00 - Fax : 01 45 61 44 45 - Site : [www.sonacotra.fr](http://www.sonacotra.fr)
- **SOS Racisme**  
 L'association fut créée en 1984, suite à la "marche des beurs". Leur cause est la lutte contre le racisme. Ils organisent des manifestations et des actions tant sur la plan national que local, où ils sont relayés par des associations autonomes fédérées.  
 Contact : 51 avenue de Flandre - 75019 Paris (sur rendez-vous uniquement) - Tél. 01 40 35 36 55 - Fax. : 01 40 35 74 10 - Site : [www.sos-racisme.org](http://www.sos-racisme.org)

# Les acteurs de l'intégration

Les contacts présentés ci-après ne sont pas exhaustifs.

## Les interlocuteurs régionaux

### Services de l'Etat

#### Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS)

Service déconcentré départemental du Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion Sociale, du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale, du Ministère de la Famille et de l'Enfance et du Ministère de la Parité et de l'Egalité Professionnelle placé sous l'autorité du préfet. Ses missions sont multiples. Dans les domaines abordés dans ce guide, elle organise l'accueil et l'hébergement des demandeurs d'asile et des réfugiés et assure l'animation et le suivi du plan départemental d'accueil des primo-arrivants par délégation du Préfet.

Contacts : DDASS 67 : Tél. 03 88 76 76 81/ DDASS 68 : Tél. 03 89 24 81 64

#### Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales (DRASS)

Relevant des mêmes ministères que la DDASS mais à l'échelle régionale, elle assure, notamment, le pilotage du Programme Régional d'Intégration des Populations Immigrées.

Contacts : DRASS - Tél. 03 88 76 76 81

#### Préfectures de Région et de Département

L'élaboration et l'animation des plans départementaux d'accueil ont été confiées aux préfets. Ils doivent mobiliser l'ensemble des partenaires concernés et coordonner leurs actions. De plus, chaque préfecture de département délivre les titres de séjour.

Contacts : Préfecture Région Alsace et du Bas-Rhin - Tél. 03 88 21 67 68 - Site : [www.bas-rhin.pref.gouv.fr/](http://www.bas-rhin.pref.gouv.fr/) Préfecture du Haut-Rhin - Tél. 03 89 29 20 00 - Site : [www.haut-rhin.pref.gouv.fr](http://www.haut-rhin.pref.gouv.fr)

### Etablissements publics

#### Agence Nationale de Cohésion Sociale et d'Egalité des Chances (l'ACSE) - Direction régionale

Elle assure la préparation, la conduite et l'évaluation des programmes d'actions qui lui sont confiés dans le cadre des missions de l'agence ; elle gère les crédits qui lui sont notifiés en propre ; décide de l'octroi de concours financiers et de subventions ; élabore et présente au comité régional les orientations et les programmes régionaux d'actions.

Contact : 1, rue de la Course - 67000 Strasbourg - Tél. 03 88 52 29 52 - Fax 03 88 75 63 83

#### Agence Nationale de l'Accueil des Etrangers et des Migrations (ANAEM) - Délégation régionale

Cet établissement public national relève d'une gestion territoriale sous la forme de délégation régionale. Le siège de la délégation pour l'Est de la France est à Strasbourg.

Contact : 4, rue Gustave Doré - 67000 Strasbourg - Tél. 03 88 23 30 20 - Fax 03 88 23 30 13

### Autres structures

#### Centre régional d'appui pédagogique et technique (CRAPT) - Centre d'appui et de ressources régionales de la lutte contre l'illettrisme (CARRLI)

Accompagne les dispositifs d'insertion et de formation des politiques publiques de l'emploi et de la formation professionnelle. Le centre publie chaque année l'annuaire des lieux d'apprentissage du français (Bas-Rhin et Haut-Rhin), aide les associations en proposant des cours d'alphabétisation par le prêt de supports d'animations, des formations aux formateurs bénévoles ou professionnels...

Contact : 4, rue de Sarrelouis - 67000 Strasbourg Cedex - Tél. 03 88 23 83 23 - Fax 03 88 23 83 24 - Site : [crapr-carrli.gjp-fcip-alsace.fr](http://crapr-carrli.gjp-fcip-alsace.fr)

#### Centre Ressources Alsace Ville Intégration Ecole (CRAVIE)

Structure dépendante du Rectorat qui s'adresse aux enseignants (du premier et second degré), mais aussi aux membres d'association et aux salariés de collectivités locales ou territoriales rencontrant des difficultés par rapport aux questions de la scolarité des enfants issus de l'immigration. Elle intervient dans le domaine de la documentation, de la formation, du conseil. Elle met à disposition des outils.

Contact : Inspection Académique - 65, avenue de la Forêt Noire - 67083 Strasbourg Cedex - Tél. 03 88 45 92 55 Site : <http://cravie.ac-strasbourg.fr>

### Associations

#### Actions pour la Dignité et l'Insertion Sociale (ADIS)

Association créée en 2001, qui a notamment pour objectif "d'encourager, étudier, réaliser et gérer des projets et des actions concrètes à l'initiative locale pour sauver et restituer la dignité et faciliter l'insertion sociale des personnes". Elle intervient auprès des demandeurs d'asile.

Contact : Mme Mecheri, 11 rue Moosch, BP 3183 68064 Mulhouse Cedex - Tél. 03 89 42 04 32

#### Aleos

Association reconnue de mission d'utilité publique, orientée vers l'accueil des travailleurs en mobilité. Elle se consacre aussi aux publics en difficulté et aux nouveaux arrivants. Elle a développé une expertise dans le champ de l'ingénierie sociale, intervient dans le domaine du logement et propose des mesures de soutien aux usagers (notamment aux demandeurs d'asile et réfugiés).

Contact : 1, avenue Kennedy - BP 1025 - 68050 Mulhouse cedex. -Tél. 03 89 33 37 77 - Fax 03 89 33 37 73 Site : [www.aleos.asso.fr](http://www.aleos.asso.fr)

#### Association de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés (ASTI)

L'ASTI participe activement aux rencontres et manifestations ayant pour but : la défense des Droits des Etrangers dans le respect des Droits de l'Homme. Ses missions consistent dans la lutte contre toutes les formes de discrimination raciale ou sociale, l'écoute de l'autre, le respect de l'autre, la solidarité et

l'amitié entre les habitants d'une même cité conformément à sa devise : "Vivre ensemble à Colmar". Elle organise des actions d'accompagnement social et familial, de soutien à la parentalité, de médiation scolaire et agit dans le cadre du programme Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité. Elle propose des cours de français.

Contact : Maison des Associations - 6 route d'Ingersheim - 68000 Colmar - Tél. 03 89 23 45 27 - Fax : 03 89 23 28 41- asti.colmar@wanadoo.fr

**Association de Solidarité avec les Travailleurs Turcs (ASTTU)**  
L'ASTTU a pour but de contribuer à l'insertion et à l'intégration des populations originaires de Turquie à Strasbourg. Elle lutte contre les discriminations raciales, sociales ou culturelles en revendiquant son engagement militant dans l'espace public et local.

Contact : 13A rue du Hohwald - 67000 Strasbourg - Tél. 03 88 32 98 32 - Fax 03 88 32 42 72

#### **CIMADE**

Association œcuménique qui travaille en direction des réfugiés, des étrangers en France et au développement solidaire. Son action vise à accueillir, conseiller, orienter et défendre les étrangers confrontés à des difficultés administratives. Des permanences d'accueil et de soutien juridique sont assurées localement pour les migrants et les demandeurs d'asile.

Contact : Service Œcuménique d'entraide - 13 Quai Saint Nicolas - 67000 Strasbourg - Tél. 03 88 36 94 56 - Site : [www.cimade.org](http://www.cimade.org)

#### **Collectif d'Accueil pour les Solliciteurs d'Asile Strasbourg (CASAS)**

Association qui accueille et accompagne dans leurs démarches les demandeurs d'asile dans la constitution de leur dossier. D'autres actions viennent compléter ce travail, comme l'organisation de cours de français gratuits pour les nouveaux arrivants non francophones et des animations sensibilisant aux questions touchant le droit d'asile et les réfugiés.

Contact : Maison Georges Casalis - 13 quai Saint Nicolas - 67000 Strasbourg - Tél. 03 88 25 13 03 - Fax 03 88 24 05 83

#### **Comité d'Action Sociale en faveur des populations issues de l'immigration (CASTRAMI)**

Association qui assure des activités pour répondre aux besoins des populations immigrées et issues de l'immigration dans le domaine de l'accueil, de l'information/formation, de l'orientation, de l'aide administrative et de l'interprétariat. Elle assure des permanences dans différents services publics

Contact : 65 avenue des Vosges - 67000 Strasbourg - Tél. 03 88 35 52 72

#### **Comité de Liaison d'Associations Pour la Promotion des Immigrés en Alsace (CLAPEST)**

Association visant à rassembler les associations de solidarité strasbourgeoises et bas-rhinoises pour identifier les besoins et difficultés des personnes étrangères ou issues de l'immigration et afin de mettre en œuvre des actions et/ou d'intervenir auprès des institutions concernées. Il mène des actions de formation des acteurs sociaux de l'intégration, fournit un appui en matière de gestion aux associations, réalise des actions d'accompagnement scolaire et des femmes.

Contact : La Rotonde 2b route d'Oberhausbergen - 67200 Strasbourg  
Tél. 03 88 35 72 44 - Fax 03 88 52 18 21 - Site : [www.clapest.org](http://www.clapest.org)

#### **Le Furet**

Association développant l'information, la formation et la communication des recherches et pratiques qui contribuent à l'éducation des enfants et à la participation des familles d'origines culturelles diverses. Elle publie notamment la revue de la petite enfance et de l'intégration "Le Furet".

Contact : 6 quai de Paris - 67000 Strasbourg - Tél. 03 88 21 96 62 - Fax 03 88 22 68 37 - Site : [www.lefuret.org](http://www.lefuret.org)

#### **Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LI-CRA)**

Contacts : Bas-Rhin : Raphaël Nisand Tél. 03 88 62 10 77- Fax 03 88 83 38 67/ Haut-Rhin : Rodophe Cahn Tél. 06 89 68 42 15 ou Logelbach Tél. 03 89 27 27 17

#### **Ligue des droits de l'Homme (LDH)**

Association laïque, fondée à l'occasion de l'affaire Dreyfus, entend lutter contre l'ensemble des atteintes aux droits de l'individu, dans tous les domaines de la vie civique, politique et sociale.

Contacts : Bas-Rhin : [ldh.stg@jfrance.com](mailto:ldh.stg@jfrance.com)/ Haut-Rhin : [ldh.mulhouse@free.fr](mailto:ldh.mulhouse@free.fr)/ Colmar : [roger@club-internet.fr](mailto:roger@club-internet.fr)

#### **Migrations Santé Alsace**

Association dont les principales actions sont l'interprétariat depuis les formalités administratives jusqu'à l'examen clinique et le suivi des personnes non francophones, dans les centres de P.M.I, à l'hôpital et auprès des travailleurs sociaux, l'information par l'édition de plaquettes information-santé... ; la prévention (du sida...); la formation.

Contact : Migrations Santé Alsace - 1, rue Martin Bucer - 67000 Strasbourg - Tél. 03 88.22 60 22

#### **Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP)**

Contact : Bas-Rhin : [mrp67@hotmail.com](mailto:mrp67@hotmail.com)

#### **Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville (ORIV)**

Association qui se définit comme un outil de connaissance, de qualification et d'appui au service des acteurs et des décideurs intervenant dans les champs de l'intégration des populations étrangères et/ou issues de l'immigration et de la politique de la ville. Ses activités visent à permettre le recueil, la mise à disposition, la production, l'analyse, la diffusion, l'échange et/ou la confrontation de connaissances dans ces domaines d'intervention.

Contact : 1 rue de la Course - 67000 Strasbourg

Tél. 03 88 14 35 89 - Fax 03 88 21 98 31 Site : [www.oriv-alsace.org](http://www.oriv-alsace.org)

#### **SOS Racisme**

Contacts : Bas-Rhin : M.Cavus - 06 61 22 23 97- [cavusmm@yahoo.fr](mailto:cavusmm@yahoo.fr) et M. Assogbbavi@yahoofr / Haut-Rhin : M. Buys - Tel. 06 64 33 04 09 - [sos-racisme68@jbbll.com](mailto:sos-racisme68@jbbll.com)

#### **Thémis (droits des enfants et des jeunes)**

Association qui propose des informations juridiques sur le droit des enfants, des jeunes et de la famille, un accompagnement éducatif et psychologique et une médiation parents-enfants. Elle propose aussi un service d'aide aux mineurs victimes et aux mineurs étrangers isolés.

Contact : 36, rue d'Oberlin - 67000 Strasbourg - Tél. 03 88 24 84 00 - Fax 03 88 36 48 75 mél. : [themis3@wanadoo.fr](mailto:themis3@wanadoo.fr)

#### **Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)**

Association reconnue d'utilité publique, qui en relation avec l'Union Nationale des Associations Familiales est habilitée à donner son avis aux pouvoirs publics sur les questions concernant les familles, à les représenter et à gérer tout service d'intérêt familial. Toutes les familles françaises y compris les familles monoparentales ou recomposées, ainsi que les familles étrangères domiciliées en France peuvent être concernées.

Contacts : UDAF 67 - 19-21 rue du Faubourg National - BP 70062 - 67067 Strasbourg cedex - Tél : 03 88 52 89 89 - Fax 03 88 75 72 24 - Site : <http://www.udaf67.com>

UDAF 68 - 6 rue Camille Schlumberger - 68017 Colmar cedex BP 4021 - Tél. 03 89 41 26 65 - Fax 03 89 24 54 28 / UDAF 68 - 40 rue de Bâle - 68100 Mulhouse Tél. 03 89 46 88 10 - Fax 03 89 46 88 11

# Définitions & précisions sémantiques

- **Accueil (politique d') :** La politique d'accueil en France consiste en un ensemble de mesures financées par l'Etat destinées aux personnes étrangères en provenance de l'étranger lors de leur première arrivée sur le territoire et cela durant un an (renouvelable une fois).
- **Accueil (attestation d') :** Document établi par le maire certifiant que l'étranger désirant venir en France pour une visite privée de moins de 3 mois sera hébergé chez la personne qui fait établir cette attestation et qui propose toutes les garanties de cet accueil (taille d'appartement/ assurance santé). Elle remplace le certificat d'hébergement. (Loi sur la maîtrise de l'immigration du 26/11/03 et décret publié au JO du 23/11/04).
- **Amsterdam (traité d') :** Accord international entre les pays membres de l'Union européenne permettant notamment aux ressortissants des pays membres "de circuler librement et de vivre en sécurité" dans l'espace de l'Union.
- **Antisémitisme :** Le terme "antisémitisme" a toujours été appliqué aux Juifs, pour caractériser la haine à leur égard. Il n'a jamais qualifié l'hostilité à l'égard d'un autre peuple, et équivalait donc à "judéophobie" ou "haine des Juifs".
- **Asile (demandeurs d') :** Est en France demandeur d'asile toute personne ayant déposé auprès de l'OFPPRA un dossier en vue de se voir reconnaître la qualité de réfugié.
- **Asile (droit d') :** Droit accordé à toute personne menacée ou poursuivie pour des raisons d'ordre politique d'avoir accès à un lieu ou un territoire où elle sera en sécurité.
- **Assimilation :** Aboutissement supposé ou attendu d'un processus d'intégration de l'immigré tel que celui-ci n'offre plus de caractéristiques culturelles distinctes de celles qui sont censées être communes à la majorité des membres de la société d'accueil.
- **CADA :** Le CADA accompagne des demandeurs d'asile tout au long de la procédure. Le statut juridique des CADA a été modifié par le parlement le 24 juin 2006 dans le cadre de la loi relative à l'immigration et à l'intégration. Il ne relève plus de la catégorie des Centres d'Hébergement et de Réadaptation sociale (CHRS) car ces établissements doivent exclusivement accueillir des demandeurs d'asile et ne pas y maintenir des déboutés et/ou des réfugiés statutaires.
- **Contrat Local pour l'Accueil et l'Intégration (CLAI) :** Dispositif signé pour trois ans entre une commune rurale et l'Etat en vue d'encadrer et de coordonner les actions attachées à la réussite de l'intégration des populations immigrées sur le territoire. Depuis 2003, le dispositif a été abandonné par l'Etat.
- **Contrôle médical :** Visite préventive nécessaire à l'obtention d'un titre de séjour par les étrangers, effectuée par l'ANAEM.
- **Discrimination :** Les discriminations consistent en toute action ou attitude qui conduit, à situation de départ identique, à un traitement défavorable de personnes [...] qu'une intention discriminante soit, ou non, à l'origine de cette situation.
- **Ethnicité :** Catégorie d'analyse sociologique qui s'efforce de référer les différenciations sociales et les inégalités de statuts observables dans une société donnée, à des caractéristiques de nature ethnique susceptibles d'identifier des personnes et des groupes. En France toute référence à l'ethnicité d'une personne ou d'un groupe est contraire à l'ordre républicain car elle met en question l'unité juridique intangible de la nation. De la même manière la notion de minorité ethnique couramment employée dans les pays anglo-saxons est illégitime en France.
- **Etranger :** Est étrangère toute personne résidant en France et n'ayant pas la nationalité française.
- **Expatriation :** Action de quitter son pays d'origine en vue de s'installer à l'étranger.
- **Foyer de travailleurs migrants :** Logements collectifs créés dans les années 1960 pour accueillir les travailleurs migrants. Une partie importante est gérée par la SONACOTRA. Devenus inadaptées aux résidents (exiguïté des pièces/ salles de bains et cuisine collectives), ces foyers sont progressivement transformés en Résidences Sociales.
- **Immigration :** Phénomène désignant des mouvements de population d'un territoire vers un autre. Somme théorique à un moment donné des flux d'immigrés et des stocks de personnes immigrées depuis un temps déterminé sur le territoire.
- **Immigré :** Est immigrée toute personne née étrangère, dans un pays étranger, et qui vit en France.
- **Intégration :** Est un terme qui désigne à la fois un processus et les politiques qui ont pour objet de faciliter sa mise en œuvre.  
*" Il faut concevoir l'intégration non comme une sorte de voie moyenne entre l'assimilation et l'insertion, mais comme un processus spécifique : par ce processus il s'agit de susciter la participation active à la société nationale d'éléments variés et différents, tout en acceptant la subsistance de spécificités culturelles, sociales et morales et en tenant pour vrai que l'ensemble s'enrichit de cette variété, de cette complexité. Sans nier les différences, en sachant les prendre en compte sans les exalter, c'est sur les ressemblances et les convergences qu'une politique d'intégration met l'accent afin, dans l'égalité des droits et des obligations, de rendre solidaires les différentes composantes ethniques et culturelles de notre so-*

*ciété et de donner à chacun, quelle que soit son origine, la possibilité de vivre dans une société dont il a accepté les règles et dont il devient un élément constituant". HCl*

Au regard de cette définition, l'intégration s'inscrit dans une démarche individuelle (logique d'égalité et non de minorité) qui s'appuie sur le rapport entre l'Etat et le citoyen. Seul l'individu est reconnu par la société qui refuse les communautés. L'intégration à la française est fondée sur l'individu.

Ce concept n'a été employé qu'à partir de 1985-88 dans les discours publics et administratifs. Il a émergé en opposition aux termes habituellement utilisés (assimilation et insertion) et dans un contexte de remise en cause de la politique d'intégration (mise en avant du fait que "l'intégration était en panne").

■ **Intégration (modèle d)** : Ensemble de traditions historiques, de pratiques politiques et administratives caractéristiques d'une politique d'accueil et d'intégration des immigrés dans une société donnée.

■ **Migration** : Mouvement de population d'une zone géographique à une autre.

■ **Multiculturalisme** : Dans la conception française de cette notion, il s'agit d'un modèle possible de l'intégration à la communauté politique et nationale des populations immigrées.

■ **Nationalité** : La nationalité est à la fois le rapport juridique qui désigne un individu comme ressortissant d'un Etat-Nation et un élément essentiel du statut personnel de cet individu. Selon un principe général de droit international privé, le "statut personnel est régi par la loi nationale".

■ **Naturalisation** : Procédure d'acquisition de la nationalité française, par décision de l'autorité publique.

■ **Personne d'origine étrangère** : Les personnes d'origine étrangère sont nées en France d'un parent ou d'un grand-parent ayant immigré en France.

■ **Personne primo-arrivante** : Dans le langage courant c'est toute personne étrangère arrivant pour la première fois dans un pays.

■ **Racisme** : Est l'expression d'une relation de domination qui se manifeste à tous les niveaux de la vie sociale, dans l'ensemble des rapports sociaux et qui traverse toutes les structures de la société. Il se fonde sur une idéologie justifiant une hiérarchie entre des groupes humains. Ce rapport de domination, qui utilise des découpages en termes de races ou d'ethnies, fonctionne principalement selon deux modèles : rapports de domination et d'exploitation (modèle colonial) et racismes d'exclusion et d'extermination (modèle de nazisme). Le racisme se manifeste dans des idéologies, des représentations, des attitudes et des préjugés, de même que dans des actes concrets de violence ou de rejet, sous forme de discours politiques ou encore de pratiques discriminatoires et de règlements institutionnels ou étatiques.

■ **Racisme (actes de)** : Ensemble d'attitudes et de comportements, individuels ou collectifs consistant à réduire autrui à un caractère identitaire considéré comme spécifique et du même coup comme inférieur et/ou nuisible et à légitimer à partir de ce pseudo-constat une entreprise de marginalisation, d'exclusion voire de destruction de la personne d'autrui et de sa communauté d'appartenance.

■ **Réfugié** : Qualité juridique reconnue par l'OFPRA en application de la convention de Genève du 28 juillet 1951 et de la loi du 25 juillet 1952.

Est réfugiée toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité, et qui ne peut, ou du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays.

■ **Regroupement familial** : Procédure permettant à tout étranger séjournant régulièrement en France depuis 18 mois de bénéficier de son droit à être rejoint par son conjoint et les enfants mineurs du couple selon des conditions de revenus et de taille d'appartement.

■ **Régularisation** : Appellation générique des dispositifs permettant à un étranger résidant en France illégalement d'obtenir un titre de séjour.

■ **Régularité** : Caractère régulier du séjour d'un étranger et/ou de sa situation par rapport à la législation du travail et de l'emploi.

■ **Sans papier** : Personne étrangère séjournant sur le territoire français et dépourvue de titre de séjour ou de travail régulièrement établi et en cours de validité. Il s'agit à la fois des déboutés du droit d'asile mais aussi des étrangers non admis à un séjour régulier ou ceux dont les titres de séjour n'ont pas été renouvelés.

■ **Schengen (accords de)** : Sont relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes entre les Etats de l'Union.

■ **Séjour (titre de)** : Document administratif que doit posséder tout étranger non ressortissant d'un pays de l'Union (pour ceux entrés au 1er mai 2004 des conditions spécifiques s'appliquent).

■ **Statut personnel** : Ensemble des règles relatives à la condition civile des personnes. Il est régi par la loi nationale de chaque personne.

■ **Xénophobie** : Crainte de l'étranger, aversion à l'égard de l'étranger et plus généralement de ce qui vient de l'étranger, censé représenter une menace pour la communauté autochtone d'appartenance. Le racisme est une forme extrême de xénophobie.